Communiqué de presse

Site : http://a10gratuite.free.fr
courriel : a10gratuite@free.fr

Tel : 06 07 29 85 35

Saint Arnoult en Yvelines le 13 janvier 2012

A la demande de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, notre association à été reçue le jeudi 12 janvier 2012 au ministère en présence de membres de son cabinet et de celui de M. MARIANI, Ministre des transports, et du sous-directeur du réseau autoroutier concédé.

L'ordre du jour était de dresser un bilan d'étape des discussions engagées sur le dossier de gratuité des tronçons franciliens de l'A10 et de l'A11.
Cette nouvelle rencontre fut décevante.
Nos interlocuteurs se sont appliqués à développer les annonces ministérielles parues dans la presse le 5 décembre dernier*.
Nous avons donc rappelé que ces dispositions auront des effets marginaux par rapport aux problèmes posés par le péage et aux besoins de transports du sud francilien. Elles seront insignifiantes tant pour les usagers de l'A10-A11 que pour les riverains asphyxiés par un réseau secondaire saturé matin et soir car elles n'inciteront pas ses utilisateurs à emprunter l'autoroute.

La priorité verbale pour le développement durable et le développement des transports collectifs s'arrête ou commencent les intérêts des actionnaires de VINCI. Ainsi l'Etat n'envisage pas d'exonérer du péage les deux lignes de bus empruntant l'A10 : coût annuel pour les collectivités territoriales 150 000€ ! Rappelons aussi que c'est au nom de l'environnement que l'Etat a conclu un avenant au contrat de concession avec Cofiroute qui, moyennant quelques aménagements de son réseau à hauteur de 191 M€, bénéficiera d'une compensation financière de 312 M€ !

Nous avons demandé s'il fallait considérer que les annonces du ministère clôturaient le processus de négociations engagées depuis un an. L'absence de réponse et l'embarras des représentants des ministres semblent attester qu'il fallait le comprendre ainsi.

Nos interlocuteurs ont particulièrement insisté pour nous assurer que les mesures annoncées sont le fruit de l'intervention personnelle de la Ministre. Si c'était le cas, il faudrait alors considérer que, face aux empires économiques et financiers des concessionnaires, l'impuissance de l'Etat à faire prévaloir un dossier d'intérêt public est très préoccupante.

Si, depuis un peu plus d'un an, nous avons apprécié positivement l'ouverture de négociations, c'était dans la perspective qu'elles aboutissent à des décisions concrètes du gouvernement. Sans cela ce ne seraient qu'effets d'annonce et vaines palabres.
En l'état actuel des choses, nous sommes plutôt dans ce second scénario.
Avec les populations et les élus concernés, nous allons donc accentuer notre action pour faire prévaloir l'intérêt général**.

* voir sur notre site notre communiqué du 5 décembre 2011
** Deux nouvelles conférences-débat présentant nos propositions techniques et financières pour la gratuité se tiendront le 18 janvier à Briis-sous-Forges et le 2 février à Etampes (détails sur notre site)